



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

taxe foncière sur les propriétés bâties

Question écrite n° 96175

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur le possible manque à gagner pour les communes, lié à la contrepartie à l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les bailleurs sociaux dans les quartiers prioritaires. Un récent rapport parlementaire chiffre à 150 millions d'euros cette moins-value fiscale qui « au lieu d'améliorer la qualité de vie des habitants peut donc être une source d'appauvrissement de communes pourtant déjà en difficulté ». Il souhaite connaître quand le groupe de travail promis sera mis en place pour vérifier l'adéquation entre le montant de l'abattement et les dépenses spécifiques engagées par les bailleurs sociaux dans les quartiers prioritaires de la ville.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96175

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mai 2016](#), page 4623

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)